



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 25 octobre 2024
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 8 pouvoirs	

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN)

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Pascale MORIN

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Pascal LABBE, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_135 : Domaine - Recensement des biens de la communauté de communes relevant du domaine public ou du domaine privé
--

Domaine et Patrimoine - Actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-02924 du 13 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes « des Coteaux de Randan », « Limagne bords d'Allier » et « Nord Limagne »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-00038 du 16 janvier 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-01939 du 04 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20241033 du 14 juin 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

La communauté de communes Plaine Limagne est propriétaire de biens immobiliers. Certains de ces biens relèvent du domaine public de la communauté de communes, d'autres de son domaine privé.

L'article L2111-1 du CG3P dispose que le domaine public d'une personne publique, et notamment les collectivités locales et leurs groupements, est constitué des biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Par défaut, les biens ne relevant pas du domaine public de la personne publique relèvent de son domaine privé.

Les biens de la communauté de communes Plaine Limagne sont ainsi répertoriés :

Biens relevant du domaine public de la communauté de communes

Commune	Parcelle	Adresse ou lieudit	Dénomination	Usage
Randan	AH 524	Rue des Pierres	∅	Voirie
	AH 526			
Aigueperse	AC 587	158 Grande rue	Maison Nord Limagne	Siège administratif Médiathèque
Aigueperse	AE 117	Julliat	∅	Voirie
Maringues	ZX 199	Champ Moutier	∅	Voirie
	ZX 201			
	ZX 222			
Randan	AD 60	Lhérat	∅	Voirie
Randan	ZA 11	4, place des Charmes	∅	Projet médiathèque et auditorium
	ZA 12			
Luzillat	AH 241	Route de Vendègre	Maison Luzimagne	France services
Maringues	AO 128	3, place François Seguin	FabLimagne	FabLab
Aigueperse	AC 593	192, Grande rue	Espace Saint-Exupéry	Accueil de loisirs (ALSH)
	AC 728			Crèche Relais petite enfance (RPE)

Biens relevant du domaine privé de la communauté de communes

Commune	Parcelle	Adresse ou lieudit	Dénomination	Usage
Aigueperse	AC 307	158 bis Grande rue	∅	Hébergement d'urgence
Aigueperse	AE 96	Julliat	∅	Délaissé de voirie
	AE 116			
Maringues	ZX 230	Champ Moutier	∅	Haies
	ZX 234			
	ZX 194			
Randan	AD 59	Lhérat	∅	Pont bascule (mis à disposition)
	AD 61		∅	Délaissé de voirie
	AD 62		∅	Espace vert
	AD 54		Gîte d'entreprises	Immobilier d'entreprises
	AD 57		∅	Terrain à bâtir à vocation économique
	AD 58		∅	Terrain à bâtir à vocation économique
	AD 63		∅	Bois et bassin de rétention
Randan	ZD 142	La Remeunière	∅	Aire d'accueil des gens du voyage
	ZD 143	Bois des Planisses		Bois
	ZD 145	La Remeunière		
Randan	AH 154	5, place de la Mairie	∅	Logements sociaux Relais petite enfance (RPE)
Maringues	YC 163	Sous le tertre pouilleux	∅	Tonne de vigne
Maringues	ZY 10	Les Marzelles	∅	Terrains agricoles
	ZY 11			
	ZY 13			
	ZY 14			
Saint-Laure	YB 19	La Vaure	∅	Terrains agricoles
	YB 220			

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'accepter les tableaux présentés ci-dessus pour définir la répartition des domaines publics et privés de la communauté de communes,
- de charger le président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 14 novembre 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement